Tours (37) : Issa condamné pour avoir escroqué Pôle Emploi

02/06/2017 à 20h35

Bénéficiaire d'allocations chômage auprès de Pôle Emploi, Issa est reparti deux ans au Tchad, fin 2012. Il ne juge pas nécessaire d'en alerter l'organisme, pensant être radié d'office.

Au lieu de cela, son ami Bachar va profiter de la situation pour se glisser dans la place. Il se fait passer pour lui, continue de percevoir les allocations et ouvre un nouveau compte pour percevoir les sommes. Environ 24.000 € au total.

Le pot-aux-roses est finalement révélé lorsqu'Issa revient en France et se présente de nouveau à Pôle Emploi pour savoir quels sont ses droits. Il apprend alors « qu'il n'a jamais cessé de percevoir les allocations ».

Bachar dit que son ami lui a laissé toutes ses affaires (dont sa carte de séjour) et qu'il l'a chargé de faire les déclarations nécessaires pour percevoir les allocations à sa place. Pour toute la période lors de sa première audition, puis pour un seul mois lors de la deuxième.

Partie civile, Pôle Emploi réclame aujourd'hui près de 24.000 € par la voix de son conseil, Me Lucile Poubel : « Il ressort qu'il a usurpé l'identité de Bachar pour ouvrir un compte et percevoir ses allocations. »

(…)

Après délibéré, le tribunal reconnaît Issa seul coupable d'escroquerie au préjudice de Pôle Emploi et le condamne à **six**

mois de prison avec sursis. Il devra rembourser près de 24.500 € à l’organisme.

La Nouvelle République